



COMMUNE DE CHENS SUR LEMAN
Haute Savoie

Mairie
1127 rue du Léman
74140 CHENS SUR LEMAN
Tél : 04 50 94 04 23
accueil@chenssurleman.fr

Chens sur Léman, le 01/10/2026

ARRÊTE MUNICIPAL N° 197/2026

Heures ouverture au public :
Lundi mardi : 8h45 / 12h - 15h / 18h
Mercredi jeudi : 8h45 / 12h
Vendredi : 8h45 / 12h - 15h / 17h
1^{er} samedi du mois : 8h45 / 12 h

**ARRETE PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DES
FLEURETS – VC 12**

Le Maire de CHENS SUR LEMAN,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande d'autorisation présentée par la SAS RAYNAUD NICOLAS – 100 rue de Cornillat – 74890 BONS EN CHABLAIS en date du 30 septembre 2026 pour permettre la remise en état de l'enrobé de la propriété située 107 rue des Fleurets ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules sur la voie communale n°12 - rue des Fleurets ;

ARRETE

Article 1er : Le lundi 05 octobre 2026, la circulation sera interdite rue des Fleurets, de l'intersection rue du Léman à l'intersection rue de la Cave, sauf riverains.

Les usagers devront utiliser l'itinéraire suivant :

- Rue du Léman – rue des Fleurets, jusqu'au n°107
- Rue du Léman - rue de la Cave – rue des Fleurets, jusqu'au n°107.

Article 2 : L'accès devra être maintenu aux véhicules de secours et de services publics.

Article 3 : Le non-respect de l'article 1 sera sanctionné conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux et sous sa responsabilité et devra être retirée dès la fin des travaux.

Article 5 : Ampliation du présent sera adressée à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Douvaine

Messieurs les agents de la police municipale de Chens sur Léman

Monsieur le directeur SAS RAYNAUD Nicolas

SDIS

L'Adjoint Maire,
François MORAND

